

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 219

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 10 , après le mot :

« sénateurs »

insérer les mots :

« , dont au moins un parlementaire issu de l'opposition de chaque chambre, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour ambition de renforcer la présence de parlementaire au sein d'Expertise France et d'y ajouter un membre de l'opposition, la présence d'un seul parlementaire n'était pas suffisante pour représenter la diversité des opinions au sein du Parlement.